



Montbéliard, le 22 novembre 2011

**Le Centre de Gestion du Doubs  
organise un concours  
de Cadre de Santé – Session 2012**  
**Spécialités : Infirmier – Rééducateur - Assistant médico-technique**  
pour les Centres de Gestion de l'Allier, l'Ardèche, des Côtes d'Armor, de l'Ille et Vilaine,  
du Pas de Calais, du Puy de Dôme, du Rhône, de la Haute-Savoie, de la Seine et Marne,  
de la Grande Couronne et Petite Couronne de la Région Ile de France

**Nombre de postes :**

- **10 postes pour le concours sur titres** (ou « autre concours ») dont 7 dans la spécialité Infirmier – 2 dans la spécialité Rééducateur – 1 dans la spécialité Assistant Médico-Technique
- **44 postes pour le concours interne** dont 30 dans la spécialité Infirmier – 10 dans la spécialité Rééducateur – 4 dans la spécialité Assistant Médico-Technique

**Dates épreuve orale d'admission :** 24/05/2012 et 25/05/2012.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**A/ Concours interne sur titres ouvert :**

**1/ aux fonctionnaires territoriaux (au jour des épreuves)**

- titulaires du diplôme de cadre de santé **ou** d'un titre équivalent **ou** demande d'équivalence notifiée par la DGCL ou le CNFPT. Les infirmiers, rééducateurs et les assistants médico-techniques territoriaux ayant réussi l'examen professionnel d'infirmier, de rééducateur, d'assistant médico-technique hors classe, au plus tard le 25 juillet 2003, sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.
- relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, soit du cadre d'emplois des rééducateurs,
- comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois,

**2/ aux agents non titulaires territoriaux**

- titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé **ou** de titres équivalents, **ou** demande d'équivalence notifiée par la DGCL ou le CNFPT (**au jour des épreuves**) ;
- ayant accompli, **au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours**, au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial ou d'assistant médico-technique territorial ou de rééducateur territorial.

**B/ Concours sur titres ouvert (au jour des épreuves) :**

Aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit au cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques ainsi que du diplôme de cadre de santé **ou** de titres équivalents **ou** demande d'équivalence notifiée par la DGCL ou le CNFPT, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, de rééducateur ou d'assistant médico-technique pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.

**Sont considérés de droit comme équivalents au diplôme de cadre de santé les titres suivants :**

- certificat de moniteur cadre d'ergothérapie ;
- certificat de cadre infirmier ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique ;
- certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique ;
- certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique ;
- certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
- certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie ;
- certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- certificat de masseur-kinésithérapeute moniteur ;
- certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

**Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme considéré de droit comme équivalent peuvent solliciter une demande d'équivalence (voir brochure concours sur notre site [cdg25.org](http://cdg25.org)).**

**INSCRIPTIONS**

**1. Retrait des dossiers :**

- **Uniquement par téléchargement sur le site Internet** : [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org) du 17/01/2012 au 15/02/2012. Dans ce cas, renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au centre de gestion du Doubs.

**2. Dépôt des dossiers :**

- **Sur place** : au centre de gestion du Doubs, 21 rue de l'Étuve - BP 416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : 23/02/2012 à 16h30.
- **Par voie postale** : au Centre de Gestion du Doubs, 21 rue de l'Étuve - BP 416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : 23/02/2012, cachet de la poste faisant foi.

Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « **cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier** ».

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

**Aucune demande de dossier par courrier, fax ou e.mail  
ne sera acceptée.**

21 rue de l'Étuve - BP 416  
21 rue de l'Étuve - BP 416  
25208 Montbéliard Cedex

Tél. 03 81 99 36 36  
Tél. 03 81 99 36 36  
Fax 03 81 32 23 94

[www.cda25.org](http://www.cda25.org)  
[www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)

Correspondance à adresser à M. le Président du Centre de Gestion